REPRODUCTIONS

LE SEMINAIRE ET LES ECOLES.

(*Suite*)

Par acte devant Mathon, notaire, à Paris, le 29 avril 1764, le séminaire de Saint Sulpice de Paris fit un abandon de tous ses biens du Canada à ceux les messieurs de Montréal qui voulurent prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre. Depuis ce moment ces derniers restèrent séparés, quant au temporel de la communauté de Paris.

Plus tard, des officiers de la couronne contestèrent sans motif, la légitimité de leur possession. Les Messieurs du séminaire eurent à essuyer bien des déboires et nous les retrouvons en 1840 demandant au Conseil Spécial de Québec, par une requête, de légaliser leur existence ici et de leur donner une incorporation régulière, ce qui leur fut octroyé aux fins l'intention et objets suivantes, savoir :

1o La desserte de la Paroisse de Montréal.

2o La mission du Lac des Deux Montagnes, pour l'instruction morale et religieuse des Algonquins et Iroquois.

3o Le soutien du collège de Montréal.

4o Le soutien des écoles pour les enfants de la paroisse de Montréal.

5o Le soutien des pauvres invalides et des orphelins.

6o Le soutien et le maintien des membres de la Corporation, de ses officiers et serviteurs.

7o Le soutien de telles autres institutions religieuses, de bienfaisance et d'éducation, qui pourront être approuvées par le gouvernement, et pour nulle autre fin ou intention quelconque.

Assurément qu'en se proposant des objets aussi étendus, ni le Séminaire de Montréal, ni le Conseil Spécial, ne pouvaient entendre les remplir tous, sans aucune restriction.

Tous les revenus dont ces messieurs peuvent disposer ne sauraient suffire au soutien des pauvres de Montréal, ni aux frais de l'éducation de nos enfants.

Cette énumération que fait la Loi, comme celle que contient toute charte, désigne le but de leur incorporation et restreint à certains objets les dépenses qu'ils peuvent faire de leurs revenus, mais dans les limites que leur fixe la loi, limites qu'ils se sont, du reste, toujours fixées eux mêmes, ils sont libres de faire telles dépenses qu'ils jugeront convenables.

Ils ne sont pas des administrateurs, ni des mandataires, mais des propriétaires absolus et libres, et pour ou qu'ils consacrent leurs revenus aux objets de leur charte, ils sont seuls juges de la mesure dans laquelle ils dépenseront sur chaque objet.

Toute autre interprétation de la loi de 1840 conduit à l'impossible et à l'absurde et c'est ainsi que l'ont, plusieurs fois, déclaré les hommes les plus compétents en cette matière.

La charte de 1840 reconnait, au Séminaire de Montréal, l'absolue propriété des biens qu'il possède. Or, qui dit propriétaire, dit libre de disposer de son bien dans des limites déterminées par la loi et comment peut-on prétendre que le Séminaire est propriétaire, s'il n'a aucune libre disposition de ses biens mais doit les appliquer sans discrétion, à tous et chacun des objets énumérés dans sa charte.

L'auteur du rapport trouve, cette loi de 1840 le titre de concession, par le Roi de France, de la Seigneurie de Montréal aux MM. de Saint Sulpice ; il y trouve aussi qu'on les exempte de l'opération de la loi seigneuriale, mais il suffit de lire cette loi, pour voir que c'est par le Séminaire qu'on a commencé le démembrement des seigneuries et que ce n'est que plus tard, que la loi a été étendue aux autres Seigneure.

C'est encore une erreur de croire que les indemnités seigneuriales accordées aux Messieurs de Saint Sulpice représentent des sommes énormes ; pour s'en convaincre, il suffit de référer au cadastre, (Cédule D)

On y trouve la valeur de leurs biens, à l'exception de ce qu'ils ont reçu de la cité et de la Paroisse de Montréal.

Le "Droit de Commutation" pour les Cité et Paroisse de Montréal s'exerce conformément aux dispositions du chapitre 42 des Statuts Refondus du Bas-Canada.

Depuis que ce "Droit de Commutation" existe, on voit par la carte que les propriétés ont été commuées, au moins pour les 9 10me et les Messieurs du Séminaire en ont employé les fonds, dans une très grande proportion, à la construction d'églises, de maisons d'éducation et de charité.

Les églises qu'ils ont bâties sont bien connues, mais tous n'en connaissent pas le coût.

Du reste, rien n'est plus inexact et exagéré que de parler de la Commutation comme ayant rapporté des millions."

En effet, par l'acte d'amendement seigneurial de 1859, toutes les propriétés appartenant au gouvernement et situées dans les limites affectées au droit de commutation, furent déclarées libérées des lods et ventes et de la commutation qui les remplaçait.

Cette déclaration faisait perdre au Séminaire, de suite, une somme très considérable.

De plus, dès que l'ordonnance de 1840 vint en force, beaucoup de grands terrains vacants surtout au nord de la rue Sainte Catherine furent immédiatement commués au taux de 5 o/o (Charte de 1840 à 1845) alors que des terrains ne s'évaluaient pas au pied, mais à l'arpent et valaient une cinquantaine de dollars l'arpent.

En 1860, les trois quarts des propriétés de la Cité et de la Paroisse de Montréal étaient déjà commués.

Or on sait que ce n'est que vers 1870 que la valeur des propriétés augmenta dans de si grandes proportions.

Il faut encore détacher des biens du Séminaire : 1o le fief "Closse" ; 2o fief Lagauchetière ; 3o le fief Saint Joseph, 4o le fief de l'Hôtel Dieu ; 5o le fief Nazareth ; 6o le fief Saint Augustin. (Stat. Ref. B. C. c. 41 s. 74)

Ces fiefs situés dans des parties avantageuses de la ville avaient été, depuis longtemps, abandonnés par le séminaire à d'autres propriétaires : le Séminaire n'en retire, par conséquent, que le droit de quint ou environ $8,000.

Si l'on tient compte de ce démembrement de ses biens, on trouvera que le Séminaire a reçu probablement beaucoup moins de $2,000,000 pour la commutation.

Une autre erreur témoigne de l'irréflexion de l'auteur du Rapport ; où trouve-t-il donc que le rachat des "Lods et Ventes" de la Seigneurie de Montréal est fixée à 20 o/o de la valeur des propriétés de $2000 et au-dessus ?

La loi fixe le rachat, dans ces cas à un seizième de la valeur ou 6¼ par cent pour les propriétés valant plus de $400 et moins de $2000, ce rachat est fixé au 12ème de la valeur et si la propriété vaut moins de $400 le rachat s'opère en payant le huitième. Affirmer que le rachat est de 20 o/o, c'est grossir plus de trois fois le montant que perçoit le Séminaire.

L'auteur n'est pas moins inexact, quand il prétend que la première taxe scolaire fut imposée parce que le Séminaire se déclara dans l'impossibilité de dépenser davantage.

Jamais le Séminaire n'a fait telle déclaration ; première taxe scolaire a été imposée par une loi générale, spontanée, absolue, s'appliquant également aux protestants et aux catholiques. Elle est le résultat constant des besoins croissants des villes qui, comme Montréal, ont fait des progrès rapides ; on peut bien croire que la taxe actuellement perçue est suffisante, mais on ne saurait prétendre que cette taxe n'a pas de raison d'être pour nous.

La conclusion pratique du rapport, c'est qu'il faut avoir du gouvernement un état des affaires du séminaire, voir ce qu'il fait de tous ces millions qui s'entassent dans sa caisse et qu'il n'y en a pas pour les écoles, se résigner à une augmentation de la taxe, mais il faut entrevoir qu'une enquête donerait un résultat bien différent.

Pour qui a étudié, avec un peu d'attention, l'histoire de Saint Sulpice, à Montréal, il y a dans ce mémoire, plus que des erreurs de faits, il y a de l'ingratitude et de l'oubli.

En effet, dès leur arrivée dans le pays, ces Messieurs non seulement ont fait honneur aux charges que leur imposait leur titre d'acquisition, mais ils ont transporté des fonds considérables à Montréal pour aider à l'avancement de la colonie.

Après que le pays fut passé en mains étrangères, on leur donna la faculté de rapporter leurs biens en France, mais ils préférèrent perpétuer l'œuvre pour laquelle leurs prédécesseurs avaient fait de si grands sacrifices et la communauté de France, se prêtant à la réalisation de ce désir, s'est désistée, pour toujours, de toute intrusion dans les affaires de la communauté de Montréal, engagement auquel elle est restée scrupuleusement fidèle. Depuis ce moment, tous leurs actes respirent le désintéressement ; plus la population augmente, plus ces Messieurs s'exercent à remplir les objets de leur mission.

Ils fondent des écoles, ils bâtissent des églises et entament largement leurs capitaux pour subvenir aux frais de ces constructions (Cédules A. B.) Ils pourvoient, avec zèle, à la desserte de leur paroisse et répondent généreusement aux nécessités des pauvres et des malades indigents (cédule C) Ils sèment leur avoir à droite et à gauche avec une charité qui semble presque de l'incurie.

Quand à eux, leur train suivie est toujours le même, à tel point qu'on leur en fait presque un reproche.

Tels ils étaient en 1663, tels ils sont en 1883 et si leurs propriétés ont une valeur différente de celle que la compagnie de la Nouvelle France y mettait, d'autres qu'eux ont dû en tirer parti.

Qui de nous serait satisfait du logement où beaucoup d'entre eux passent leur vie? Le soleil n'y pénètre jamais et le plancher n'a pas même un tapis pour garantir du froid.

Il faut bien qu'ils se réservent quelque chose pour vivre; le soutien de leur communauté, (68 membres et les auxiliaires) est une obligation qu'ils remplissent bien sans trop de faste.

Saint Sulpice ne fait pas d'accumulations. Que font donc ces Messieurs de leurs biens?

Ils en ont doté largement notre population et nous devons rendre hommage à leur oubli d'eux mêmes.

Sans doute que pour le soutien de leurs différents établissements et leurs frais d'entretien, ils ont dû réserver certains fonds portant intérêt, mais la difficulté qu'ils éprouvent à balancer leurs comptes chaque année fait preuve de leur abnégation.

(*A continuer.*)

LESSI CONCENTRÉ.

Les personnes de la campagne ou autres qui ont besoin de Lessi concentré à la livre en recevront en envoyant cinq cents par livre et en indiquant la Station du chemin de fer ou du Bateau le plus près de chez eux. Directions complètes pour toute sorte de savon envoyées avec chaque paquet. C'est la chose la plus économique que vous puissiez vous procurer.

Adressez,
C. D. MORIN, 616 Ste. Marie, Montréal.

SIROP DU PRINCE DE GALES

[illegible]

C. D. MORIN, Ecr.
Monsieur,
Pour l'information des personnes qui sont dans mon cas et pour le bien public je dois ne beaucoup que le présent soit publié. Il y a bientôt trois ans, sept de mes enfants malades j'essayai de deux ou trois sortes de sirops sans obtenir aucun soulagement. C'est alors qu'ayant entendu parler du Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood je m'en procurai, et depuis ce temps mes enfants sont bien et je crois seulement que si j'avais eu de ce sirop plus tôt, plusieurs de mes enfants qui sont [illegible] aujourd'hui en assez bonne santé que mes autres. En conséquence je vend beaucoup et il donne toujours entière satisfaction.
Avec reconnaissance,
DAME LUC TASSE,
Épouse de LUC TASSE, Ecr.,
Maître de Poste et Epicier
St. Michel, 28 Avril 1881.

M. C. D. MORIN,
Montréal.
[illegible] par sin[illegible] Sirop du Prince de Galles [illegible] Il en a plus de quatre ans, a essayé des [illegible] autres sirops [illegible] empêcher nos enfants [illegible] parler du sirop du Prince de Galles nous nous en sommes [illegible] que depuis ce temps nous avons pu élever nos enfants en santé très [illegible] est tout-à-fait indispensable [illegible] la seule chose qui nous [illegible]
[illegible] tende tout cœur [illegible] ceux qui [illegible] des enfants
[illegible] NEAU
[illegible]

CHAUSSURES! CHAUSSURES!

ETABLI EN 1837.

ALEX. DOUGLASS, fabricant de première classe, a toujours en magasin des Chaussures, Souliers et Bottines en toutes genres, spécialement pour le commerce de détail. Tous les ordres seront ponctuellement exécutés et l'ouvrage est garanti excellent.

417 RUE NOTRE-DAME.
9 octobre.

Monuments, Pierres Tumulaires
ET AUTRES ARTICLES en MARBRE et en GRANIT.

Les acheteurs sont priés de venir nous voir avant d'acheter ailleurs, car nos prix sont très réduits. Conditions faciles et ouvrage garanti.

CUNNINGHAM FRERES,
91 rue Bleury, Montréal.
10 janvier. 1m

CADAUEX DU NOUVEL AN!
Variété d'importation
DEMANDEZ UN CATALOGUE

Nous sollicitons votre visite pour admirer le plus grand stock qui existe.

MORTON, PHILLIPS & BULMER
375 rue Notre-Dame.
décembre.

Musique a bon marché

Morceaux de musique vocale et instrumentale de Boors. Le tout est légèrement endommagé. 5 cts chaque. Parmi ces morceaux se trouve un choix complet d'opéras, Chansons Françaises, 10cts. chaque, chez

DeZOUCHE & Cie
233 rue St Jacques,
Dépôt des PIANOS SANS RIVAUX DE DECKER FRERES.

ENCRE INDELEBILE
S'imprimant avec des étampes en caoutchouc

Marques votre linge avec la nouvelle encre indélébile de Thompson Elle ne s'efface pas au lavage. Prix, 25c la bouteille. A vendre par C. E. THOMPSON, manufacturier d'étampes en caoutchouc, en acier, rubans en cuivre, etc., 341, rue Notre-Dame, Montréal.

Gravures sur bois et dessins exécutés à cet établissement. 4 Sept. an

La LOTION PERSIENNE est la meilleure préparation connue jusqu'à présent contre le *masque*, les *rousseurs*, les *boutons* ou toutes autres maladie de la peau.

Cette préparation ne contient rien qui coût le moindre à la peau, et pour cette raison est recommandée d'une manière spéciale comme une excellente *eau de toilette*

Pas de bureau de toilette bien garni sans une bouteille de LOTION PERSIENNE.

En vente chez tous les les pharmaciens.

Seul agent pour le Canada.

S. LACHANCE,
646 rue Ste Catherine.
MONTREAL.

Le Guide Floral de Vick

Pour 1883 est un livre élégant de 150 pages, 3 planches coloriées de fleurs et de végétaux ainsi que plus de 1,000 illustrations de fleurs choisies, de plantes diverses et d'instructions pour faire croître ces plantes. C'est un ouvrage digne de figurer sur une table de salon d'être donné en cadeau à l'occasion des fêtes. Envoyez votre nom, votre adresse et 10 centins par la poste et nous vous en enverrons une copie, franco. Ce n'est pas le quart de ce que coûte cet ouvrage. Il est imprimé en anglais et en allemand. Si plus tard vous donnez une commande pour les graines délicieuses les 10 centins.

Les graines de Vick sont reconnues comme les meilleures au monde. Le guide Floral donne la manière de les se procurer et de les faire croître.

Fleurs et légumes de jardin, de Wick de 175 pages, 6 planches coloriées, 500 gravures. Volume broché ; 50 centins ; relié élégamment, $1 00. En Allemand et en Anglais.

Le Magazine mensuel illustré de Vick—32 pages, une planche coloriée, comprenant un grand nombre de gravures. Prix $1.25 par année ; cinq numéros $5 00—Numéro specimen envoyé contre remboursement de 10 cents—3 copies d'essai pour 25 cents.

JAMES VICK,
(ROCHESTER N. Y)

Sirop des Enfants du Dr Coderre

Ce sirop est préparé avec l'approbation des professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria.

Le Sirop des Enfants est supérieur à toutes les préparations calmantes offertes aux mères de familles pour conserver la santé de leurs enfants ; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants : Coliques, Diarrhée, Dysenterie Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc.

Demandez le SIROP DU Dr CODERRE, et n'en achetez point d'autre,

En vente par tout le Canada et aux Etats-Unis !

Prix : 25 cts la bouteille.
Seul propriétaire,

B. E. McGALE, Pharmacien
301 rue St Joseph,
MONTREAL.
vrier.

ALLEZ! ALLEZ!
AU
Magasin du bon marché

Habillement tout fait pour $4.75, en montant, suivant la qualité.
Bon Pardessus (cloyte) pour $5.00.

Habillements faits sur commande, depuis $8.50 jusqu'à $18.00 pour meilleure qualité. Assortiment complet de Draps, Coutils, Cheviots, Tweeds, Coutils, Cotonades, Gants, Cravates, Collets, Mouchoirs, à des prix défiant toute compétition, chez

F. X. GUERIN, Marchand-tailleur
568 RUE St-JOSEPH,
Enseigne de la FAUCHE BOUREE
[illegible] 29

Eclairez-vous!

Rien n'est beau si on ne peut le voir !

Venez et voyez le grand, le plus beau des magasins et celui où l'on vend à meilleur marché. LAMPES, LUSTRES, SURPRISES au magasin de lampes de COLE, 418 rue Notre-Dame. 15 déc.

POUR LES FETES.
Nouveaux articles en Argenterie :

PATINS et PATINS SALON,
CLOCHETTES et GRELOTS de voiture.
CORNICHES et ROULEAUX,
COUTEAUX, FOURCHETTES et CUILLERES Argentée
SUPPORTS À RIDEAUX, etc.

L. J. A. SURVEYER,
ETABLI EN 1866,
188 RUE NOTRE-DAME,
8 décembre.

MANTEAUX D'ASTRACAN, GRAND CHOIX.
MANTEAUX EN CHIEN DE MER—Grand choix.
MANTEAUX BUCHAREN, GRAND CHOIX.
Chez CHS. DESJARDINS & CIE, 637 et 639 rue Ste Catherine, Montréal.

AVIS AUX FROMAGERS

Les personnes qui ont l'intention d'ouvrir des fromageries feront bien de s'adresser aux soussignés qui font une spécialité de la fabrication des

PRESSES A FROMAGES,
Ustensiles et accessoires,
Boites a Fromage
et de tous les ustensiles requis pour la fabrication du fromage.

Les soussignés fabriquent ainsi sur commande toutes sortes de

CHAUDIERES
Pour machiner a vapeur.

Ce département est sous la direction d'un mécanicien expérimenté.

Nota—Comme les soussignés haliment la campagne et que leurs frais sont par conséquent moins élevés que ceux des fabricants demeurant en ville, les hommes d'affaires comprendront qu'ils leur est facile de vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

MORIN & Cie,
St CESAIRE, P.Q
L'établissement est sous l'habile direction de M. A. MENARD, un des associés.
25 janv.

S. LECLERC
MANUFACTURIER DE
CADRES,
No 54
RUE ST-BONAVENTURE,

Vient de recevoir de Paris un assortiment complet de

Gravures Françaises
AINSI QUE
CHROMOS

qu'il vendra à PRIX REDUITS pendant les fêtes

Encadrage de toute sorte fait avec promptitude. 1e 25d

LAMPES! LAMPES!
GRAND ETALAGE!

NOUVELLES LAMPES !
SPLENDIDES LAMPES
LE PLUS BEAUX PRÉSENT
A choisir parmi des milliers au
MAGASINS DE LAMPE DE COLE,
418 et 420 RUE NOTRE-DAME.

AVIS.

La Commission du Havre de Montréal

Demande des SOUMISSIONS pour l'approvisionnement d'environ

450,000 pieds de bois d'épinette, mesure de planche

pour 1883, selon le devis que l'on peut obtenir au bureau de M. JOHN KENNEDY, ingénieur en chef.

Les soumissions adressées au soussigné seront reçues jusqu'à MARDI, le 23 courant, à midi.

La Commission ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune soumission.

H. D. WHITNEY,
Secrétaire.
Bureau de la Commission du Havre,
Montréal, 15 Janvier 1883.

BIJOUX! BIJOUX!

Grande variété de bijoux tout genres
BAGUES,
ANNEAUX, EPINGLES,
BOUCLES D'OREILLES,
MONTRES de toutes sortes (un grand choix), CHAINES, etc.

Aussi un assortiment complet d'ARTICLES en PLAQUE importés directement des fabricants, comprenant Huiliers, Epargnes, Plateaux, Services en Argent, Cafetières, etc.

Chez T. WHITE,
114 rue St Joseph.
15 déc.

HUILE de CHARBON, Tuyaux, Ciments, Briques à feu, Terre Cuite (Fire Clay), Briques Bianches pressées, etc., chez ALEX. BURNES, 640 rue Craig

D. PARIZEAU
Marchand de Bois de Sciage.
EN GROS ET EN DETAIL

Assortiment des plus complets. Prix les plus bas du marché.

BUREAUX ET CLOS :
430, RUE LAGAUCHETIERE près la rue St. Laurent ; RUE CRAIG, coin de la rue Amherst et sur les QUAIS, en bas du marché Bonsecours.

BUREAU PRINCIPAL :
430 rue Lagauchetière
9 août

BOIS POUR ALLUMER le FEU
EN GROS VOYAGES

A VENDRE aux prix suivants :
Bouts de Slade, le voyage $1.50
Rognures de taisons de 2.00
LIVRÉ A DOMICILE.

HENDERSON FRERES
Bureaux : 120 RUE St CONSTANT,
Scieries : 542 RUE WELLINGTON
Bureau de Poste, boîte 384.
Commandes reçues par la malle remplies avec ponctualité. 22 août—an

BOURGOUIN & THIBAULT,
MARCHANDS DE
BOIS DE SCIAGE ET DE CHARPENTE
COIN DES
St Bonaventure et Craig,
MONTREAL

Constamment en mains une grande quantité de pin, pruche, épinette, lattes, bardeaux, bois franc, etc., aussi tuis de charpente de toute dimensions à des prix très réduits. 14 juillet.

Alex. Dupuy & Cie,
MARCHANDS DE
BOIS de SCIAGE,
BLANCHI et ENTOUVETÉ,

BUREAU PRINCIPAL ET CLOS :
496 rue Ontario,
Coin de la rue St André.

Aussi, chez au coin des rues Craig et Saint Ignace. 18 juillet.

A VENDRE
5 millions de pieds
DE
Bois de Sciage sec

En toutes épaisseurs, largeurs et qualités préparé ou brut. Lattes, Bardeaux, solide ou fendus, Colombage, Planches, etc., en clos de

HURTEAU & FRERE,
92 rue Sanguinet,
8 sept Coin de la rue Dorchester.

J B. MANTHA & CIE.,
10, 12, 14 et 16
RUE St CHARLES BORROMEE
MONTREAL,
FABRICANTS EN MENUISERIE

Ont toujours en mains, des PORTES, CHASSIS et LUCARNES faits d'avance, Moulures, Cadres, Plinthes, Tournage et Découpage de tous les patrons.

Grande et puissante chaufferie sur un système amélioré ; aussi Moulin à Blanchir, à Embouverter et à Scier.

Toutes les commandes exécutées avec ponctualité, et qualité d'ouvrage supérieure. 8 mars

IL EST RECONNU QUE LE plus beau choix choix de VISON (ce qui est mis à la mode cette année) est chez CHS. DESJARDINS & CIE,
637 et 639 rue Ste Catherine, Montréal.
Tout le monde est invité de s'y rendre, et pour les fêtes et après les fêtes, pour y choisir des fourrures.

Municipalité du village d'Hochelaga.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, par la corporation du village d'Hochelaga, pour obtenir son érection comme ville, sous le nom de "Ville d'Hochelaga," et d'autres pouvoirs relativement à sa dite érection, par un Bill à cet effet.

J. M. GEO. COTÉ, Sec Trés.
Hochelaga, 11 décembre 1882.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte modifiant l'acte 44 Vict. ch. 71 intitulé : Acte pour constituer en corporation la compagnie de chemin de fer Grand Oriental," en statuant que le capital de la compagnie sera de six millions de piastres, que la dite compagnie sera autorisée à construire un point sur le fleuve St. Laurent près de Montréal, et pour autres fins.

KERR ET CARTER,
Solliciteurs des requérants.
Montréal, 5 Décembre 1882.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du parlement fédéral pour obtenir une charte en faveur de l'Association orangiste loyale de l'Amérique britannique.

THOMAS KEYES, Grand Secrétaire
St Catharines, Ont. L. O. A. B. A.
Décembre 19 1882

NEW WANZER.

Machine à coudre CAMPAIGN.

LISEZ :
1882, Toronto—Seule médaille décernée en Canada.
1880, Montréal—Premier prix, diplôme pour la MEILLEURE
881-2—Le premier prix pour les machines à coudre à Montréal.
De 1861 à 1882—Premier prix partout où exhibée. 200 fois.

WILLES & CIE,
402 et 404 RUE NOTRE-DAME,
Coin de la rue St Pierre, Montréal,
Seule agence principale pour la Province de Québec.
Agents et solliciteurs demandés.

ELIXIR BALSAMIQUE PULMONAIRE
Du Dr PICAULT,
Contre la TOUX, le RHUME, l'ASTHME, les OPPRESSIONS D'ESTOMAC, la BRONCHITE, etc.

En vente de cet Elixir augmente tous les jours, grâce à ses efficacité démontrée. Il facilite l'expectoration, soulage l'irritation de la poitrine et des poumons et guérit la toux la plus invétérée.

Essayez-le, vous n'en voudrez jamais d'autre.

Méfiez-vous des imitations. Le véritable Elixir Pulmonaire est préparé par

PICAULT & Cie,
PHARMACIENS,
75 rue Notre-Dame, Montréal.
En vente chez tous les principaux pharmaciens.

FARINE D'APRÈS LE PROCÉDÉ DU ROULEAU HONGROIS

Farine Allemande Hezel et échantillon de premier choix de Farine de Famille et de Confiserie chez

BRODIE & HARVIE,
16 et 18 RUE BLEURY.

FUMEZ LE "SENECAL"
"REINA-VICTORIA"
10 cts piece ou 3 pour 25 cts.

Hotel du Canada
RUE ST-GABRIEL,
MONTRÉAL.

Cet établissement bien connu vient de changer de propriétaire. Il est maintenant sous la direction des soussignés qui lui ont fait subir des améliorations considérables. L'hôtel est à proximité des débarcadères des bateaux et des trains. Les tables sont toujours de premier choix. Une magnifique salle de billard vient d'être ouverte à cet hôtel.

RAPIN & PIUZET, PROPRIÉTAIRES.

NORTHERN, Cie d'Assurance contre le Feu
DE LONDRES

Scottish Imperial, Cie d'Assurance contre le Feu
DE GLASGOW.

Représentant $34,000,000 de capital et d'actif. Rapidité remarquable. Termes et réglements promptement et équitablement.

BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA
UNION BUILDING, 45 RUE ST. FRANCOIS-XAVIER
Edw. T. TAYLOR, Agent spécial.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN
Règlements amendés concernant les terres.

La Compagnie offre actuellement en vente des terres dans la zone du chemin de fer le long de la ligne principale, à

$2.50 L'ACRE ET AU-DESSUS,

avec ou sans conditions de culture.

On fera, à certaines conditions, une réduction de $0.50 à $0.50 l'acre, suivant le prix payé pour les terres.

La Compagnie offre également en vente

Sans conditions d'établissement ou de culture

à des prix que l'on peut obtenir du COMMISSAIRE DES TERRES du Dominion de terrains de valeur sont offertes dans le

SUD DU MANITOBA,

le long de l'EMBRANCHEMENT SUD-OUEST DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN, et dans les districts des LACS SOURIS, PELICAN ET WHITEWATER et MOOSE MOUNTAIN.

CONDITIONS DE PAIEMENT.

Si l'acheteur jouit complètement du droit d'achat, un acte de transport de la terre lui sera donné. Mais il peut payer un tiersant comptant et le balance en cinq paiements annuels, avec intérêt à six pour cent, payable d'avance.

Ou pourra faire les PAIEMENTS AVEC LES DEBENTURES DES TERRES COTÉES qui seront acceptées à 10 POUR CENT DE PRIME sur leur valeur en plus, et les intérêts courus. On peut obtenir des débentures à la Banque de Montréal, ici, et à aucune des succursales.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à JOHN McTAVISH, commissaire des terres, Winnipeg.

Par ordre du Bureau,
CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.
Mtal, novembre 1882.

GEO. E. DESBARATS.
59 rue St Jacques, Montréal.

Attire l'attention publique sur spécialité suivante de son atelier d'imprimerie :

GRAVURE COMMERCIALE :—Factures, Comptes de journaux, cartes d'affaires, etc.
CHROMOLITHOGRAPHIE :—Portraits, Décorations, cartes d'adresses, etc.
ARIOTYPIE :—Imitation de la photographie, reproduction de portraits, paysages, tableaux, etc.
PHOTOLITHOGRAPHIE :—Cartes géographiques, plans, dessins, manuscrits, etc.
TYPOGRAPHIE DE LUXE :—Circulaires, cartes, lettres, programmes, etc.
IMPRESSION EN RELIEF :—Armoiries, devises, monogrammes, etc.
GRAVURE et impression de plaques de cuivre :—Cartes de visite, d'invitation, etc.

On est prié de voir les échantillons et de s'informer des prix, au No 59 RUE ST JACQUES.

G. E. DESBARATS.

LES QUALITÉS QUE L'ON DOIT TROUVER DANS UNE MACHINE A COUDRE

LA SIMPLICITÉ.—La William Singer est la machine la plus simple.
LA FACULTÉ DU TRAVAIL.—Un enfant peut se servir de la William Singer.
BEAUTÉ ET FINI.—La machine William Singer est ce qu'il y a de plus beau et de mieux fini sur le marché.
PERFECTION DU POINT.—La machine William Singer a gagné sous les premiers prix à chaque compétition à cause de la perfection de son point.
TRAVAIL.—La machine William Singer peut être employée à n'importe quel genre de travail, depuis le plus léger jusqu'au plus lourd, et elle le fait bien et vite.
DURÉE.—La William Singer peut durer le temps de la vie [illegible] si elle est entretenue avec soin et huilée convenablement.
GARANTIES.—Un certificat de garantie est fourni par la compagnie de Singer avec chaque machine.
On peut se procurer la machine Singer de William Singer n'importe quelle partie du monde.

N'achetez point d'autre machine sur le marché avant d'avoir examiné la William Singer.

Bureau central : 347 RUE NOTRE-DAME, Montréal.